

Date de dépôt : 6 juin 2017

Rapport

de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier :

- a) PL 12087-A Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2016**
- b) PL 12088-A Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2016**

Rapport de M. Bernhard Riedweg

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève (SIG) a siégé le 19 mai 2017 sous la bienveillante présidence de M. Daniel Sormanni pour débattre du projet de loi 12087 approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2016 et du projet de loi 12088 approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2016. M^{me} Béatrice Stuckelberg Vijuerberg, secrétaire générale adjointe, DALE, a assisté à la séance. Le procès-verbal a été tenu par M^{me} Vanessa Agramunt.

Qu'ils soient vivement remerciés pour leur contribution.

Audition du 19 mai 2017 de M. Christian Brunier, directeur général, M^{me} Céline Gauderlot, directrice des finances des SIG, et de M. Jean-François Jordan, responsable controlling & planification

M. Brunier fait une courte introduction et passe la parole à M^{me} Gauderlot ; elle dit qu'elle va apporter une vision globale des comptes 2016 en deux

parties : tout d'abord, sous l'angle de la « gestion » (« les SIG » sans les participations), puis sous l'angle « consolidé ». Le chiffre d'affaires est supérieur au milliard et le résultat d'exploitation EBITDA se situe à environ 220 millions dans les comptes de gestion et 260 millions dans les états financiers consolidés. La différence concerne d'une part les filiales et d'autre part, les écritures de remplacement. Le résultat de gestion est établi à 58 millions alors que le résultat consolidé se monte à 89 millions ce qui est une forte augmentation par rapport à l'année dernière (40 millions de pertes). Elle explique que cela est dû aux effets positifs de la mise en équivalence. Les investissements opérationnels bruts s'établissent à 110 millions ; ils sont en hausse par rapport à l'an passé de 5%. L'endettement net est passé à 708 millions ; il a donc diminué de 100 millions pendant l'exercice de 2016.

M^{me} Gauderlot propose désormais de mettre l'accent sur les **comptes de gestion**. Le résultat de gestion est de 58 millions pour l'année 2016, il est en diminution par rapport à 2015 (70 millions). Elle explique que cela est dû au résultat d'exploitation EBITDA qui a baissé d'une dizaine de millions entre 2015 et 2016 et que cela est lié à des effets qui s'opposent : la marge réelle est supérieure à celle de 2015 (17 millions) et la baisse des coûts d'approvisionnement est plus importante ce qui a permis de générer une marge plus élevée. Les charges d'exploitation sont en hausse de 2 millions alors que les autres charges sont en forte hausse (25 millions). Elle explique que cela est dû à l'augmentation des redevances au niveau fédéral et des charges non planifiées (provision de démantèlement). Au niveau de la comparaison entre le résultat « réel » et le « budget », il y a un montant supérieur au « budget » de 13 millions car les « charges » sont en dessous du budget ; pour les « autres charges », il n'y a pas de variation car cela avait été anticipé dans le budget. En ce qui concerne les « produits » de 2016 en comparaison avec ceux de 2015, ils sont en retrait de 7 millions. Les taxes fédérales jouent un rôle important dans la variation car elles ont été arrondies à 22 millions (à la hausse entre 2015 et 2016), avec une taxe CO₂ qui a augmenté de 12 millions et une taxe COR qui a augmenté de 5 millions. Ces éléments constituent la variation. L'autre élément important de la variation concerne la partie « énergie » due à la baisse des produits (27 millions) qui découle de la baisse du prix du gaz (16 millions) et de la baisse du prix de l'électricité (répercussion de la baisse du coût d'approvisionnement) avec l'effet conjugué de la perte de clients et de la baisse de la consommation. Au niveau des réseaux, les produits sont constants. Au niveau de l'environnement, le chiffre d'affaires réel est légèrement supérieur au budget. Au niveau des « achats d'énergies », il y a une baisse de 24 millions entre 2015 et 2016, liée au prix sur les marchés qui se reflète sur l'achat de gaz et d'électricité. Au sujet de la « taxe CO₂ », il y a une hausse de près de 40%

entre les deux années. Par rapport au budget, c'est sur le marché du gaz que se trouve le principal écart et cela est aussi lié à ce qui s'est passé sur le marché (le prix est passé de 20 euros alors qu'en moyenne il est à 16 euros par mégawattheure) ; cela a créé un écart significatif entre le budget et le réel. En ce qui concerne les charges d'exploitation, les charges de personnel sont globalement constantes alors que les « autres charges d'exploitation » sont en baisse. Cela est lié aux 8 millions de levier de performance atteint en fin 2016. En ce qui concerne les « redevances et subventions », le poste est en hausse par rapport à 2015. Cela est dû au supplément fédéral NER et aux micropolluants principalement car, dès le 1^{er} janvier 2016, une taxe aux micropolluants a été instaurée. Elle indique que malgré tout, les objectifs ont été atteints. Les redevances versées aux propriétaires sont constantes. En ce qui concerne « les charges et produits financiers », les charges financières nettes ont augmenté, notamment grâce à la diminution des produits des participations (8 millions de produits DOSH) et les intérêts qui restent à un niveau stable ; la dernière variation résulte donc du remboursement de la dette d'assainissement. En ce qui concerne les « investissements », les investissements opérationnels sont en légère augmentation par rapport à 2015 dont une partie importante est consacrée au réseau et aux ouvrages, qui ont, quant à eux, augmenté de 50% ; pour le reste des postes, tout est globalement équivalent à 2015.

M^{me} Gauderlot propose désormais de mettre l'accent sur les **comptes consolidés**. Elle dit que le résultat de gestion s'élève à 58 millions alors que le résultat de gestion issu des comptes consolidés se monte à 89 millions. Elle explique que la variation entre ces chiffres est due aux écritures IFRS et aux écritures de consolidation. Les dépréciations d'actifs de 33 millions sont constantes par rapport à l'an dernier. A cela s'ajoute une dépréciation du réseau thermique de 14 millions. Les autres éléments s'expliquent par l'effet de la mise en équivalence dans la participation DOSH qui a généré un effet positif de 19 millions alors que l'année dernière, l'effet était négatif (53 millions). Elle passe ensuite sur le « compte de résultat ». Il s'agit du compte de gestion évoqué auparavant auquel on ajoute l'effet de la consolidation et l'effet IFRS. Il montre le passage d'une perte de 40 millions à un bénéfice consolidé de 89 millions. Les charges financières passent de - 53 millions à + 23 millions. Elle mentionne aussi l'absence de dépréciation d'actifs sur les immobilisations financières (« charges financières »). Au niveau de l'actif, le total du bilan varie peu mais est supérieur à 4 milliards. Les actifs courants s'élèvent à 423 millions et concernent pour 200 millions les créances clients et pour 175 millions les liquidités. Les fonds propres restent stables à 1,6 milliard. Les « produits différés » concernent les participations et les taxes de branchement

et de raccordement. En ce qui concerne les « flux de trésorerie », le résultat d'exploitation se situe à 259 millions. En ce qui concerne la « gestion du capital », la baisse de l'endettement passe de 812 à 708 millions. Ainsi, le ratio dette nette / EBITDA est de 2,7 années.

M. Brunier indique que les SIG essaient de mieux maîtriser les finances en optimisant les charges avec le programme « levier de performance » notamment. Le but est donc de développer la culture financière des SIG. Les SIG ne font pas d'économie sur les réseaux et les ouvrages car c'est un atout de Genève puisqu'il n'y pas ou peu eu de coupures d'électricité. Selon lui, cela devrait être mis davantage en avant, notamment au niveau de la convention d'objectifs car pour certaines entreprises, une coupure d'électricité peut s'avérer désastreuse. Les SIG investissent toujours aux alentours de 100 millions pour développer et entretenir les ouvrages et les réseaux. Sur les investissements, ils prennent des risques limités au maximum et tentent de développer le solaire et la thermique renouvelable ce qui crée de l'emploi local et les deniers restent donc à Genève. Il explique que le programme « ECO 21 » a eu un impact important car il a permis de créer 180 emplois durables hors SIG. Il explique que les marges diminuent dans les activités traditionnelles mais augmenteront grâce aux nouveaux investissements (énergies renouvelables et thermiques renouvelables).

Un député UDC demande si le « plan d'affaires » a été actualisé et remis à jour. M. Brunier répond que ce dernier est en cours d'actualisation.

Le même député demande si la marge d'exploitation est réellement de 25%. M^{me} Gauderlot répond qu'elle se situe aux alentours de 22-23%.

Le député demande quel est le taux moyen des crédits pour les emprunts. Il lui est répondu qu'avec la dette CAP, il est de 2,4%, alors que sans cette dette, il serait de 1,7%.

Le même député UDC dit que dans le rapport financier figure des provisions de 85 millions en 2015 alors qu'elles sont de 123 millions en 2016. Il demande d'expliquer cette différence. M^{me} Gauderlot répond qu'il y a deux éléments qui entrent en considération. Tout d'abord, il y a eu un reclassement du fonds de péréquation annuel à la demande de l'organe de révision des SIG et deuxièmement, cela concerne la provision pour le démantèlement des Cheneviers III ; ce sont donc ces deux éléments qui expliquent l'augmentation de la provision.

L'élu indique que les SIG ont acquis 3,11% du capital de SIRESO SA dont l'objectif est d'acquérir des participations SWISSGRID mises en vente par ALPIQ. Il demande pourquoi ne pas avoir investi dans SIRESO SA directement. M. Brunier répond que ce n'est pas possible. En libéralisant le

marché, la Confédération a créé une société de monopole de droit public. D'autre part, il y avait un droit de préemption de BKW (qu'il a exercé) et les cantons romands se sont regroupés pour négocier avec cette société pour tout de même avoir une représentation romande. L'important pour les SIG est que les électriciens romands soient présents dans cette administration. Dès lors, ils auront un siège au conseil d'administration et auront ainsi un mot à dire.

Un député UDC demande quels sont les amortissements exceptionnels. M^{me} Gauderlot répond qu'il y a eu des amortissements sur les installations de « Verbois » suite à la rénovation. Ces amortissements exceptionnels concernent pour l'essentiel « Verbois ».

Le même député indique que les SIG ont perdu un million dans le cadre des bornes « Move » à cause d'une mauvaise planification de la part de la Fondation des Parkings. Il demande si c'est vrai. Le directeur général répond que se sont des entreprises publiques ; les SIG travaillent avec la Fondation des Parkings depuis de nombreuses années notamment avec les bornes gratuites (collaboration historique). Mais sous l'impulsion du Conseil d'Etat, les SIG ont décidé de se mobiliser sur les bornes électriques. Il explique que son prédécesseur souhaitait adopter une stratégie locale et que selon lui cela était une erreur stratégique puisque les voitures électriques d'aujourd'hui servent à voyager. Le groupe « E » à Fribourg a développé une solution « Move » et les SIG ont souhaité collaborer. Le but est qu'avec la carte « Move », si l'on se déplace à Fribourg, Berne ou Bâle, on peut payer avec cette carte et cela est immédiatement débité sur la facture d'électricité. Le Conseil d'Etat a estimé que c'était une bonne idée et les SIG ont donc débloqué un million et ont placé les premières bornes. Mais juste après, la Fondation des Parkings a déposé un appel d'offres sans informer les SIG. Dès lors, *in fine* cette Fondation collabore avec « Green Motion » qui est une entreprise possédée par des investisseurs chinois. Cela est inquiétant car ces derniers ne viennent pas pour développer les bornes (puisque il y a très peu de bénéficiaires à réaliser). Si les SIG se lancent dans l'électromobilité, c'est essentiellement pour conserver leur « fichier clients » car demain, tout le monde aura une voiture électrique. Dès lors, lorsque l'on libéralisera d'autres affaires en rapport avec l'électricité, il se peut que ce soit les investisseurs chinois qui vendent l'électricité à Genève ; c'est donc pour préserver leur fichier clients que les SIG s'impliquent autant. Le Conseil d'Etat a obligé la Fondation des parkings à faire en sorte que les bornes soient « Move » compatibles. Le million n'est pas perdu car les SIG ont amorcé le marché.

Une députée S indique avoir quatre questions. Tout d'abord, elle souhaite de plus amples informations au sujet des économies de 8 millions : comment se décomposent ces 8 millions. Ensuite, au sujet de la fibre optique, elle

demande comment cette question sera évaluée dans le futur : elle se demande si cela sera fructueux ou si la dépréciation va se poursuivre. Ensuite, elle demande s'il y a d'autres sondes à part celles de Châtelaine. La dernière question concerne la « convention d'objectifs » : elle demande s'il y a déjà un premier bilan.

M. Brunier indique qu'en rapport avec le « levier de performance », les SIG ne voulaient pas faire de coupes linéaires dans les effectifs car ils considèrent que c'est une non-gestion ; il fallait faire des choix étant donné que certains secteurs vont diminuer alors que d'autres vont progresser. L'objectif était de sensibiliser les employés aux aspects financiers car les SIG gèrent des deniers « publics » et donc la diminution de 5% des charges était un objectif qui pouvait être tenu en 5 ans. Il a fallu optimiser les processus. Selon lui, la responsabilité monopolistique est très importante car en monopole, même en étant mauvais, on peut rester longtemps dans le marché. Dès lors, les SIG veulent être les meilleurs possible même en position de monopole pour alléger l'entreprise et optimiser les processus. Ils ont décidé de faire cela dans le cadre de dialogues en fixant des objectifs généraux (et non sectoriels). *In concreto*, l'économie consiste en 50% de non-renouvellement de postes et 50% d'améliorations de processus ; cela se chiffre à 8 millions d'économies. M. Brunier est conscient que la première année, il se peut qu'il y ait un peu d'enfumage (décalage d'achats par exemple) dans ces 8 millions, toutefois c'est un marathon qui doit être tenu sur 5 ans (l'objectif est de diminuer les charges de 20 millions). Les SIG font des audits pour déterminer la durabilité des économies. La suppression de postes n'est pas un objectif des SIG mais une conséquence de cette amélioration de processus. Ensuite, en ce qui concerne le réseau FTTH (fibre optique), il explique que le réseau est développé mais que les SIG ne peuvent pas le vendre car ils gèrent un « héritage ». Dès lors, ils veulent l'amortir à zéro dans leurs comptes.

Le président demande s'il est à zéro à l'heure actuelle car il a l'impression que cela fait des années qu'il doit être à zéro. M. Brunier répond qu'il reste quelques millions à amortir mais que c'est négligeable. Il dit que dans 50 ans, vu les besoins de communication actuelle et les besoins propres, les électriciens en Suisse achèteront ou loueront des fibres optiques. La fibre optique devra être utilisée et les SIG l'auront alors que les autres devront la louer. Dès lors, le retard sera rattrapé même s'ils ne gagneront pas une fortune.

En ce qui concerne la troisième question (géothermie), le Conseil d'Etat a dit que les deux tiers des besoins des citoyens se trouvent dans notre sous-sol ce qui n'est pas faux. Toutefois, M. Brunier rappelle que le forage coûte cher ; il ne faut pas se tromper ni engendrer un tremblement de terre. Les SIG ne veulent pas faire l'expérience du canton de Bâle ; les SIG prolongent

l'échographie du territoire et les tests détaillés de deux ans pour diminuer au maximum les risques sismiques et les risques de forer n'importe où. Comme il y a des nappes d'eau chaude à bas niveau, ils placent des sondes géothermiques. Il explique que plus on s'approche du Jura, plus il y a des nappes d'eau chaude à basse profondeur et plus on s'approche du Salève, plus il y a des nappes profondes. Cependant, les nappes sont très transversales et les SIG continuent d'investir. Les SIG font preuve de prudence ; l'empressement est de mauvais conseil.

M^{me} Gauderlot répond au sujet de la 4^e question que le montant global sur la base de la convention est de 198 millions pour les 4 ans. En ce qui concerne la thermie et la géothermie par exemple, ils sont loin des montants indiqués car c'est une activité en développement et il n'y pas un rythme de croisière régulier. Elle ajoute que certains forages ont été décalés. *In fine*, ce qui compte c'est le montant global.

M. Brunier indique qu'il s'agit tout de même d'un bon indicateur car l'une des craintes que les SIG avaient était que cela devienne un « oreiller de paresse » puisque ces activités sont en développement. Lorsque quelqu'un indique que telle activité n'est pas rentable, le Comité l'interroge pour être sûr qu'il a bien effectué les démarches nécessaires.

Le député Ve souhaite poser trois questions. Tout d'abord, dans la convention d'objectifs dans l'annexe 1, il demande ce qu'ils sont en train d'entreprendre pour garantir ces différents objectifs, notamment la potabilité d'eau. M. Brunier répond à la place de l'Etat. Il indique que le terme « pollution » est trop fort à l'heure actuelle. Le canton a écrit à Berne, mais les SIG n'ont pas encore la réponse. Les SIG ont pris des mesures de précaution et donc ils pompent le 100% d'eau nécessaire dans le lac ; il n'y a momentanément pas de forages dans la nappe en question. Cette question devrait être posée à M. Poggia car cela concerne plutôt la santé publique.

Le même élu demande, en ce qui concerne la perte de clients, s'il existe des statistiques ; il se demande s'il y a un rapport avec la qualité du réseau.

M. Brunier répond, en ce qui concerne la perte de clients, qu'ils n'ont actuellement plus de pertes car ils soignent la relation client. Dans le premier lot de pertes, ils ont perdu des clients qui cherchaient le *dumping* (prix le plus bas) ce que les SIG ne font pas. Les SIG essaient d'être toujours dans les trois villes les plus compétitives de Suisse, mais ils ne sont pas les meilleurs au niveau du prix. C'est pour cela qu'ils diminuent les quantités car c'est plus durable (notamment avec le programme ECO 21). Par ailleurs, ceux qui pratiquent le *dumping* et vendent à perte ne tiennent pas la distance. En tant que distributeurs, les SIG voient les clients qui changent chaque année ou tous

les deux ans de fournisseurs. La plus grosse perte des SIG est celle des clients se regroupant auprès de leur siège : les sociétés ayant leur siège à Zurich ont rapatrié tous leurs portefeuilles d'énergie sur Zurich et travaillent donc avec des sociétés locales. Cette perte a été subie par tout le monde. Il explique que Berne contrôle les coûts de réseau et tout est très règlementé ; ainsi, les coûts de réseau sont répercutés.

Le même député Ve demande s'ils sont bénéficiaires. Le directeur général répond affirmativement.

Un député PLR demande si les montants vont être recapitalisés.

M. Brunier répond que pour « ECO 21 », les SIG engagent le personnel dont ils ont besoin (« goutte à goutte ») et les montants restent affectés à cela.

Le même député demande s'il y a un fond commun. M. Brunier répond par la négative.

Le même député se demande ce qu'il en est du montant de dépréciations de 33 millions. M. Brunier répond que c'est dû aux normes comptables. M^{me} Gauderlot ajoute que ce n'est pas la même nature : les dépréciations d'actifs sont placées dans les comptes IFRS alors que les 6 millions ont une nature de provision.

L'élu en demande la raison. M. Brunier répond que ce sont des normes comptables qui fixent les principes. Il ajoute que c'est en rapport avec le revenu prévisible et avéré dans la durée. Pour la thermique par exemple, les SIG font parfois des paris, mais ils ne sont jamais trop risqués : même s'ils n'ont pas encore les clients, ils prennent le risque en se fondant sur l'activité sur le terrain (par exemple : chantier autoroutier dans la zone de l'aéroport).

Le même député PLR demande si dans quelques années (3-4 ans) on va procéder à une diminution des dépréciations. M^{me} Gauderlot répond par la négative donc pas dans quelques années. Ces dépréciations sont, par définition, retournables, mais dans un horizon plus lointain car il y a un décalage entre les sorties de trésorerie pour les investissements et les entrées de trésorerie liées à ces investissements. Dès lors, la thermique doit générer suffisamment d'excédent de trésorerie pour venir compenser non seulement les charges d'exploitation mais aussi les charges financières. En définitive, l'horizon de 3-4 ans semble trop court. Sur le réseau de fibres optiques, les espoirs de retour sont liés à une utilisation plus large de la fibre.

Un député UDC demande quel est le montant versé à la caisse de pension. M^{me} Gauderlot répond 77 millions.

Ce député demande encore si les SIG perdent de l'argent avec la distribution de la chaleur puisque le prix est bloqué jusqu'en 2019.

M. Brunier répond par la négative.

Le même député demande ce que les SIG font en rapport avec les déchets ménagers. M. Brunier indique que pour « Châtillon » les SIG protègent l'usine des odeurs par un système de bâchage. Pour cela, ils viennent de déposer une demande d'autorisation et cette dernière est en cours. Ils investissent donc un million dans un système provisoire et transportable. Le directeur général espère que l'autorisation sera reçue avant cet été. L'opération de tri menée par l'Etat de Genève et les communes fonctionne visiblement bien : il y a de plus en plus de déchets verts de qualité. Les distributeurs Coop et Migros ont décidé d'arrêter de vendre les gros sacs verts de compost car ils n'étaient pas recyclables. Dès lors, il ne reste que les stocks qui étaient encore chez les consommateurs.

Un député UDC demande si les SIG sont dans les chiffres du budget de 2017 depuis le début de l'année. M^{me} Gauderlot répond affirmativement.

Le même député rappelle à M. Jordan qu'il doit donner certains chiffres au sujet des amortissements. M^{me} Gauderlot reprend ce qui figure dans le projet de loi.

Un député S revient sur le perchlorate et le fait que l'eau soit prélevée dans le lac. Il se demande si cela ne pose pas un problème particulier au niveau du réseau notamment, et quelles sont les conséquences pratiques : est-ce que cela peut durer *ad eternam* ? M. Brunier répond que cela peut durer, le seul risque serait en cas de longue canicule. Les SIG étudient des solutions de dilution. Toutefois, il n'y a pas d'inquiétude à court terme et les SIG espèrent que d'ici là, on aura trouvé la source. Il ajoute que l'Etat de Genève a déjà lancé une investigation.

Le même député pose une question en lien avec le sponsoring.

M. Brunier répond que les SIG ont décidé de ne pas être sponsor à la Fête de la communication car cela n'est pas dans leur métier, mais que comme il s'agit des 20 ans de la Fête et que ce sont des clients SIG, ils ont quand même été cités. Il ajoute que dans l'ensemble le sponsoring est stable (1,2 million) mais le réel 2016 a légèrement diminué. Il s'agit de sponsoriser principalement le HC Genève-Servette pour 328 000 F, l'OSR pour 130 000 F, la bibliothèque de la Ville de Genève pour 100 000 F et la Course de l'Escalade pour 94 000 F. La politique est vraiment de sponsoriser les événements locaux, proches de la population.

Le député PDC demande s'il s'agit de sponsoring en nature ou monétaire. S'il s'agit de sponsoring monétaire, il ne comprend pas pourquoi une société endettée se porte sponsor. M. Brunier répond qu'ils ne donnent pas d'énergie gratuitement car c'est difficile d'être transparent avec les chiffres. Les SIG

préfèrent donner un montant en guise de sponsoring. Selon lui, une société qui est exposée sur le marché à hauteur de 500 millions par année et qui investit 1,2 million dans le sponsoring, cela n'est pas choquant. Désormais, le sponsoring permet d'être proche des clients ; les entreprises, même privées, qui avaient fait le choix de couper le sponsoring, reviennent sur leur décision.

Le député S demande les chiffres 2016 pour la « Fête de la Communication ». M. Brunier indique que cela leur sera transmis.

Le député Ve revient sur la perte de grands clients. Il demande s'ils ont des événements de prestige pour rattraper ces clients. M. Brunier répond affirmativement en précisant que dans le cadre du sponsoring du HC Genève-Servette, ils ont un espace de loges où ils invitent les partenaires et les grands clients. Ces rencontres permettent de fidéliser les clients et regagner leur confiance, notamment après le changement du conseil d'administration.

Un député PLR demande s'il y a, sur internet, la synthèse du rapport SIG sans l'annexe. M. Brunier dit qu'il va la fournir à la commission.

Un député MCG demande s'il y a une raison à l'emploi du terme « sponsor » plutôt que « mécène ». Le directeur général répond que les SIG sont les deux. Toutefois, il précise qu'en tant que sponsor, ils ont un droit d'image et donc leur mot à dire (certaines exigences). En tant que mécène, l'argent est placé dans un fonds qui est géré en fonction d'un règlement édicté par le conseil d'administration ; il n'y a pas d'exigences de retour.

Le président indique qu'il serait opportun de voter ce soir au sujet de ces projets de lois.

Votes

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12087.

Pour : unanimité

Contre : –

Abstention : –

L'entrée en matière du PL 12087 est acceptée à l'unanimité.

Le président passe au deuxième débat.

Le président met aux voix l'article unique – pas d'opposition – ADOPTÉ.

Le président met aux voix le PL 12087 dans son ensemble.

Pour : unanimité

Contre : –

Abstention : –

Le PL 12087 est accepté à l'unanimité.

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12088.

Pour : unanimité

Contre : –

Abstention : –

L'entrée en matière du PL 12088 est acceptée à l'unanimité.

Le président passe au deuxième débat.

Le président met aux voix l'article unique – pas d'opposition – ADOPTÉ.

Le président met aux voix le PL 12088 dans son ensemble.

Pour : unanimité

Contre : –

Abstention : –

L'entrée en matière du PL 12088 est acceptée à l'unanimité.

Projet de loi (12087-A)

approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2016

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers des Services industriels de Genève pour l'année 2016;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève du 14 mars 2017,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers consolidés des Services industriels de Genève comprennent :

- a) un compte de résultat consolidé;
- b) un état du résultat global consolidé;
- c) un bilan consolidé;
- d) un tableau des flux de trésorerie consolidés;
- e) un état des mouvements des capitaux propres consolidés;
- f) des notes détaillant les principes comptables, les différents postes du bilan, du compte de résultat et les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2016 sont approuvés.

Projet de loi (12088-A)

approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2016

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2016;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève du 14 mars 2017,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2016 est approuvé.